



Solution létale sur ordonnances ?

COMMUNIQUE DE PRESSE

Malgré les appels de détresse depuis de longs mois, les attaques contre le système de santé se perpétuent sans que l'on entrevoie la moindre prise de conscience concernant la mise en danger des soignants et des usagers dans notre pays. Sourd aux appels des professionnels de santé qui subissent la mobilité à outrance, la surcharge de travail, l'alternance jour/nuit, les rappels à domicile, le gouvernement choisit de répondre par de nouvelles restrictions.

Gel du point d'indice à compter du 1^{er} janvier 2018

Alors que le point d'indice avait déjà été gelé de 2010 à 2016, que la hausse de la CSG impactera les salaires et que le protocole PPCR est en suspens, les agents de la Fonction Publique Hospitalière, qui revendiquent un salaire à la mesure de leurs compétences et responsabilités, vont donc voir leur pouvoir d'achat diminuer !

Retour du jour de carence dès 2018

Le gouvernement et la majorité des directions d'établissements considèrent donc le jour de carence comme « LA » solution à l'absentéisme qui, d'après eux, devrait contribuer à solutionner les difficultés d'effectifs ! C'est juste une aberration ! Cette mesure ne peut que favoriser un allongement des arrêts maladies pour des agents à bout de force. Rappelons, par ailleurs, que les deux tiers des salariés du secteur privé bénéficient de la prise en charge intégrale par l'employeur des trois jours de carence (grâce aux accords d'entreprise et aux conventions collectives). Les fonctionnaires hospitaliers seraient ainsi doublement sanctionnés puisque leurs arrêts maladies impacteraient aussi leur prime de service. NON, les soignants ne sont pas des fainéants qui s'arrêtent dès qu'ils ont envie de congés supplémentaires !

Attaques destructrices et étranglement du système de santé

Nous exigeons que des moyens soient alloués aux établissements pour permettre une augmentation des effectifs au lit des patients en regard des besoins réels et garantir une prise en charge sécuritaire des usagers. La suppression de 120 000 emplois sur les 3 versants de la Fonction Publique n'est pas de nature à rassurer. La mise en danger n'est plus un risque mais une réalité. Pour le secteur privé, la précarisation annoncée des salariés va aussi prendre tout son sens « GRÂCE » à la loi travail.

Des moyens supplémentaires, pas des restrictions !

Le syndicat CNI revendique l'attribution de fonds permettant aux établissements de soins d'avoir les moyens de garantir une adéquation des effectifs à la charge de travail quotidienne, de pallier l'absentéisme, d'envisager une gestion des postes aménagés digne de ce nom pour les agents ayant des restrictions médicales. La définition de ratios soignants au lit du patient par spécialité pour tous les secteurs d'activité est aussi une solution qui pourrait enfin donner un peu d'oxygène aux professionnels de santé.

Dans ce contexte et à l'instar des autres organisations de la Fonction Publique, le syndicat CNI appelle tous les soignants à se mobiliser et à descendre dans la rue le 10 octobre 2017.

Nathalie DEPOIRE

Présidente

06.64.41.78.65

presidencecni@gmail.com



Syndicat CNI

Adresse : 270, boulevard Sainte Marguerite - 13009 MARSEILLE

Tél : 04 91 74 50 70 / Courriel : cni-hopitauxsud@ap-hm.fr / Site : www.syndicat-cni.org